

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
RENNES MÉTROPOLE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE RENNES MÉTROPOLE POUR LA PÉRIODE 2019 - 2030

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 19.763 du 1er juillet 2019, une enquête publique est prescrite sur le projet sur le projet de Plan de Déplacements Urbains révisé. Ce projet de révision du Plan de Déplacements Urbain a pour caractéristiques principales de définir les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de déplacements des personnes et des marchandises pour la période 2019 – 2030.

L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours, du lundi 19 août 2019 à 9h00 au vendredi 20 septembre 2019 à 17h inclus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête, composée de 5 membres :

- En qualité de Présidente de la commission d'enquête : Madame Camille HANROT-LORE (géographe-urbaniste en retraite) ;
- En qualité de membres titulaires : Monsieur Michel FROMONT (directeur général des services en retraite), Monsieur Christian JOURDREN (ingénieur en chef en retraite), Madame Viviane LE DISSEZ (cheffe-adjointe en UT-DDTM en retraite) et Madame Annick BAUDIC-TONNERRE (directeur administratif et financier).

Les pièces du dossier soumis à enquête publique (incluant le rapport d'évaluation environnementale et l'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale) sont accessibles au public :

- Sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/1390> ou depuis le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr> ;
- Sur support papier dans les 8 lieux d'enquête, ainsi que sur un poste informatique au Point Info de Rennes Métropole, aux jours et horaires suivants :

Commune lieu d'enquête	Adresse	Horaires d'ouverture	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Rennes (siège de l'enquête)	Hôtel de Rennes Métropole Point info 4 avenue Henri Fréville	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h	lundi 19/08/19 de 9h00 à 12h30 jeudi 29/08/19 de 9h30 à 12h30 mercredi 4/09/19 de 9h30 à 12h30 mercredi 11/09/19 de 15h à 18h vendredi 20/09/19 de 13h15 à 17h
Betton	Mairie Place Charles de Gaulle	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	mardi 20/08/19 de 14h à 17h jeudi 29/08/19 de 9h à 12h mardi 10/09/19 de 9h à 12h mercredi 18/09/19 de 9h à 12h
Langan	Mairie 12 rue de Romillé	Le lundi de 14h à 17h Le mardi et le vendredi de 9h15 à 12h15 et de 14h à 17h Le mercredi (sauf mercredi 21 août) de 9h15 à 12h et de 14h à 17h Le samedi (sauf samedi 24 août) de 10h à 12h	mardi 20/08/19 de 9h15 à 12h15 samedi 07/09/19 de 10h à 12h mercredi 18/09/19 de 14h à 17h
Le Rheu	6 Place de Mairie	Le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h Le mardi et le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi de 13h30 à 18h Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (Lors des vacances scolaires fermeture tous les soirs à 17h)	mardi 20/08/19 de 9h à 12h mardi 03/09/19 de 9h à 12h jeudi 12/09/19 de 14h à 17h jeudi 19/09/19 de 13h30 à 17h
Pacé	Mairie 11 avenue Brizeux	Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 9h à 12h (fermeture le samedi du 3 juillet au 31 août)	lundi 19/08/19 de 14h30 à 17h jeudi 29/08/19 : 14h30 à 17h30 mercredi 11/09/19 : 9h30 à 12h30 vendredi 20/09/19 : 8h30 à 11h30
Pont-Péan	Mairie 2 Avenue du Chemin Vert	Le lundi de 13h30 à 17h Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Le samedi de 9h à 12h (fermeture les samedis 24 et 31 août)	mardi 20/08/19 : 14h à 17h mercredi 28/08/19 : 9h à 12h mercredi 03/09/19 : 14h à 17h samedi 14/09/19 : 9h à 12h jeudi 19/09/19 : 9h à 12h
Thorigné-Fouillard	Mairie Esplanade des Droits de l'homme	Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h Le samedi (sauf le samedi 17 août) de 9h30 à 12h00	lundi 19/08/19 : 9h à 12h15 jeudi 29/08/19 : 13h45 à 17h mercredi 11/09/19 : 9h à 12h15 samedi 14/09/19 : 10h à 12h vendredi 20/09/19 : 9h à 12h15
Vern-sur-Seiche	Mairie 22, rue de Châteaubriant	Le lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 Le jeudi de 9h à 12h Le samedi de 10h à 12h	lundi 19/08/19 : 14h à 17h30 samedi 07/09/19 : 10h à 12h vendredi 20/09/19 : 14h à 17h

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Madame la Présidente de la commission d'enquête publique du PDU, Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, – CS 93 111 – 35031 Rennes Cedex.
- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1390> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1390@registre-dematerialise.fr ;
- **Par écrit**, aux horaires d'ouverture au public des 8 lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Les observations et propositions pourront être consignées dans les registres d'enquête, sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête ;
- **Par écrit et par oral**, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

Les observations et propositions ainsi formulées par le public seront intégrées au registre dématérialisé et annexées au registre papier à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération par la commission d'enquête.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole – Service Mobilité Urbaine – 4 avenue Henri Fréville – CS 93 111 – 35031 Rennes Cedex. Des informations complémentaires sur le projet soumis à enquête pourront également être demandées auprès du Service Mobilité Urbaine (téléphone : 02 99 86 62 30 ; courriel : mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1390>.

À l'issue de la procédure d'enquête publique, le PDU 2019 – 2030 de Rennes Métropole pourra être approuvé par le conseil métropolitain, après avoir été éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de cette enquête.

Adresse	Horaires d'ouverture	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Hôtel de Rennes Métropole (Siège de l'enquête) 4 avenue Henri Fréville	Point info de Rennes Métropole : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h	lundi 19/08/19 de 9h00 à 12h30 jeudi 29/08/19 de 9h30 à 12h30 mercredi 4/09/19 de 9h30 à 12h30 mercredi 11/09/19 de 15h à 18h vendredi 20/09/19 de 13h15 à 17h
Mairie de Betton Place Charles de Gaulle	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	mardi 20/08/19 de 14h à 17h jeudi 29/08/19 de 9h à 12h mardi 10/09/19 de 9h à 12h mercredi 18/09/19 de 9h à 12h
Mairie de Langan 12 rue de Romillé	Le lundi de 14h à 17h Le mardi et le vendredi de 9h15 à 12h15 et de 14h à 17h Le mercredi (<i>sauf mercredi 21 août</i>) de 9h15 à 12h et de 14h à 17h Le samedi (<i>sauf samedi 24 août</i>) de 10h à 12h	mardi 20/08/19 de 9h15 à 12h15 samedi 07/09/19 de 10h à 12h mercredi 18/09/19 de 14h à 17h
Mairie de Le Rheu 6 Place de Mairie	Le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h Le mardi et le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi de 13h30 à 18h Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (<i>Lors des vacances scolaires fermeture tous les soirs à 17h</i>)	mardi 20/08/19 de 9h à 12h mardi 03/09/19 de 9h à 12h jeudi 12/09/19 de 14h à 17h jeudi 19/09/19 de 13h30 à 17h
Mairie de Pacé 11 avenue Brizeux	Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 9h à 12h (<i>fermeture le samedi du 3 juillet au 31 août</i>)	lundi 19/08/19 de 14h30 à 17h jeudi 29/08/19 : 14h30 à 17h30 mercredi 11/09/19 : 9h30 à 12h30 vendredi 20/09/19 : 8h30 à 11h30
Mairie de Pont-Péan 2 Avenue du Chemin Vert	Le lundi de 13h30 à 17h Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Le samedi de 9h à 12h (<i>fermeture les samedis 24 et 31 août</i>)	mardi 20/08/19 : 14h à 17h mercredi 28/08/19 : 9h à 12h mardi 03/09/19 : 14h à 17h samedi 14/09/19 : 9h à 12h jeudi 19/09/19 : 9h à 12h
Mairie de Thorigné-Fouillard Esplanade des Droits de l'homme	Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h Le samedi (<i>sauf le samedi 17 août</i>) de 9h30 à 12h00	lundi 19/08/19 : 9h à 12h15 jeudi 29/08/19 : 13h45 à 17h mercredi 11/09/19 : 9h à 12h15 samedi 14/09/19 : 10h à 12h vendredi 20/09/19 : 9h à 12h15
Mairie de Vern-sur-Seiche 22, rue de Châteaubriant	Le lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 Le jeudi de 9h à 12h Le samedi de 10h à 12h	lundi 19/08/19 : 14h à 17h30 samedi 07/09/19 : 10h à 12h vendredi 20/09/19 : 14h à 17h